



2.8 Contrôler la qualité

Le contrôle de la qualité se fait tout au long du processus de fabrication d'un meuble rembourré. Dès la sélection de la matière première, le rembourreur doit s'assurer de respecter les normes de qualité de son entreprise et celles exigées par le client. De façon plus concrète, le rembourreur doit s'assurer de la qualité du travail de garnissage qu'il vient de faire. Toute non-conformité remarquée doit être corrigée ou signalée au responsable de la qualité.